



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2010

Publication : 12/04/2010

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 Mars 2010

DOSSIER N° 14 :
UNION SPORTIVE BOUSCATAISE
(USB) – OCTROI SUBVENTION
2010

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 30 Mars 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, MME RAUZY, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LLE MACERON, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME SALIN (à M. VALMIER), M. JALABERT (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

**DOSSIER N° 14 : UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB) – OCTROI
SUBVENTION 2010**

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

La Ville du BOUSCAT soutient l'UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB), association omnisports comprenant 20 sections et composée de 4 500 licenciés, pour l'ensemble de ses activités.

Ainsi, elle met ses équipements à disposition des sections et en assure l'entretien et la maintenance. Parallèlement, elle lui apporte son concours, conformément à la convention du 28 mars 2002 par l'octroi d'une subvention annuelle, afin de permettre la pratique d'activités sportives par tous et à tous les niveaux. Cette aide financière se fonde sur les principes d'éducation, de formation et de lien social développés par l'association.

Pour l'année 2010, je vous propose d'octroyer une subvention de 162 000 euros, se décomposant comme suit :

- subvention générale : 82 000 euros,
- déplacements : 34 000 euros,
- subvention USB Tennis . 37 800 euros, conformément à la convention du 17 mai 2005 et ses avenants,
- nocturne cycliste : 4 700 euros,
- entretien piste bi-cross : 3 500 euros

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M ASSERAY, M PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Fait et délibéré le 30 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET